

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
**COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

**Objet : Approbation budget primitif Lotissement**

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif du lotissement M57 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	76 260,92 €	76 260,92 €
<b>Section d'investissement</b>	76 260,92 €	100 000 €
<b>Total</b>	152 521,84 €	176 260,92 €


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuver le budget primitif du lotissement (M57) arrêté, comme suit, au chapitre pour chacune des sections :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	76 260,92 €	76 260,92 €
<b>Section d'investissement</b>	76 260,92 €	100 000 €
<b>Total</b>	152 521,84 €	176 260,92 €

Voix POUR	12
Voix CONTRE	
ABSTENTION	3
NON-PARTICIPATION	

Affichée et transmise en Préfecture le :  06/05/2026	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/05/2026  <p style="text-align: right;">Le Maire Paul <b>QUILICHINI</b></p> 
---	--